

## Mot du Directeur Pays du PNUD

\*

---

À l'occasion du lancement officiel du Programme REDD en RDC  
21 août 2009, Hôtel Sultani, Kinshasa

Honorables Mesdames Messieurs les députés et Sénateurs  
Excellence Monsieur le Ministre de l'environnement  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres  
Mesdames, Messieurs  
Distingués invités

C'est avec un grand honneur que je prends la parole ce jour du lancement du programme de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD) au nom du Programme des Nations Unies pour le Développement. Ce programme bénéficie d'un appui conjoint de trois agences du Système des Nations Unies : la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers un fonds multibailleurs dont le principal pourvoyeur est le Royaume du Norvège. La Banque Mondiale contribue aussi aux préparatifs de la mise en œuvre du processus REDD.

Honorables,

Excellence

Mesdames, Messieurs

Aujourd'hui, nous savons que les effets néfastes des changements climatiques menacent tous les pays, mais ce sont les pays en développement avec leurs populations pauvres et vulnérables qui en souffrent et qui en souffriront de plus en plus. En effet, ces pays ne disposent que de faibles capacités d'adaptation. Et, en divers lieux de la planète, des populations nombreuses seront exposées à la malnutrition, éprouveront des difficultés d'accès à l'eau et risqueront d'être forcées de se déplacer.

De nos jours, ces impacts commencent malheureusement à se faire sentir voire devenir d'une réelle gravité. Comme en témoignent, les pluies torrentielles qui se sont abattues sur l'Équateur et surtout sur la ville de Mbandaka. Dès le début de l'année 2009, cette ville a été secouée à plusieurs reprises par des pluies diluviennes et des tempêtes d'une violence inhabituelle avec les conséquences que que nous connaissons tous. Donc, les conséquences qu changement climatique sont déjà présentes et sont visibles.

D'où, la lutte contre le changement climatique et ses impacts sont désormais l'affaire de tous. Dans cette lutte contre le réchauffement global, la RDC et les autres pays du Bassin du Congo ont beaucoup à contribuer. Ils sont en mesure de participer à la réduction des émissions des gaz à effet de Serre et ils ont la possibilité de jouir des mécanismes de compensation et d'investissement qui s'offriront par la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Cela permettra, non seulement de contribuer aux efforts internationaux d'atténuation des changements climatiques, mais aussi d'y trouver une opportunité pour asseoir un développement économique et humain durable pour prémunir leurs populations des incidences néfastes du réchauffement global.

C'est la raison pour laquelle, tout prochain accord autour du Changement Climatique devra prévoir de dédommager, par des incitations financières significatives, les nations forestières, pour les services inestimables qu'elles fournissent au monde dans la protection contre le dérèglement climatique.

Mais ces incitations ou compensations financières ne peuvent être obtenues que si la RDC et les autres nations forestières participent activement aux négociations de tous les organes subsidiaires relevant de ladite Convention. Ils sont amenés à développer des positions communes dans un processus qui s'annonce complexe et critique notamment pour les pays en développement.

Honorables

Excellences

Mesdames, Messieurs

Il s'avère important que les pays forestiers prennent les dispositions nécessaires au niveau national pour réunir les conditions habilitantes qui s'imposeraient dans le cadre d'un possible accord international qui place la forêt au cœur de la lutte contre le Changement Climatique et pour lequel il faut se préparer dès maintenant.

Le PNUD se réjouit donc du lancement du programme REDD en RDC qui traduit ainsi la volonté politique du pays et de son engagement à prendre une part active dans les négociations qui se tiennent jusqu'à décembre 2009, date prévue pour la 15<sup>ème</sup> Conférence des États Parties à Copenhague.

En matière de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, le PNUD s'efforcera d'accroître son soutien dans les domaines de la gouvernance, de la coordination et du renforcement des capacités non seulement des acteurs concernés par la gestion et l'exploitation, mais aussi des organisations de la société civile. Car si l'on ne peut pas exclure l'économie forestière de la solution proposée pour lutter contre le changement climatique, le problème de la déforestation ne pourra pas être résolu sans l'aide des populations forestières qui tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance de la forêt. Celles-ci doivent prendre part active à la mise en œuvre du processus REDD et leurs efforts et sacrifices doivent être équitablement et directement compensés.

Le PNUD se réjouit aussi de la prise de conscience progressive par l'élite congolaise et par l'ensemble des acteurs au développement que les défis présentés par les changements climatiques se doublent aussi d'opportunités de développement à saisir.

Ainsi, dans ce contexte de crise financière, il est plus qu'opportun de saisir l'occasion qu'offre les négociations de Copenhague en travaillant tous ensemble, pour l'obtention d'un accord qui sera à la fois favorable à l'environnement et au développement.

Enfin, un autre défi reste à relever, c'est de s'assurer que les pays bénéficiaires des fonds qui seraient libérés puissent en faire une utilisation judicieuse pour la réalisation de leurs objectifs de développement.

Pour terminer, je voudrais vous assurer de l'engagement du PNUD à appuyer le gouvernement congolais dans ses efforts de développement, en particulier pour un développement qui préserve son environnement.

Je vous remercie.